

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 29.11.2020	Heure 20h54	Numéro 20.214	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Maxime Auchlin
Titre : Restauration, cafés et bars : comment rapidement soulager la douloureuse ?
Contenu : Les manifestations de restaurateurs et tenanciers dans d'autres cantons et sur les réseaux sociaux témoignent d'une détresse réelle et justifiée notamment par des échéances financières importantes arrivant en début d'année prochaine. Alors qu'il est impossible de prédire si la période s'étendant de la réouverture des restaurants (10 décembre 2020) à la fin de l'année permettra de couvrir les pertes importantes de ces dernières semaines, le Conseil d'État est prié de développer les points suivants : – Quelles aides concrètes sont actuellement ou seront apportées aux établissements de restauration, et dans quels délais ? – Qu'en est-il des autres établissements (bars, boîtes de nuit) qui ne profiteront pas de l'allègement des mesures et qui sont donc traités de manière inéquitable ? – Quels enseignements ont été tirés de l'effet de la fermeture des établissements <i>susmentionnés</i> sur la progression de l'épidémie durant cette deuxième vague ? Est-il déjà possible aujourd'hui d'estimer l'efficacité des mesures ?
Développement : Il est peut-être encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur l'effet réel des mesures sanitaires prises pour ralentir la progression de l'épidémie. Il est cependant plus certain que le domaine de la restauration a payé un lourd tribut financier de l'arrêt partiel ou total de ses activités depuis l'arrivée de la deuxième vague. Il semble par ailleurs que la communication venant du canton est apparue comme insuffisante, d'où un certain sentiment d'abandon. Si vague épidémique il y a eu, il point le risque d'une vague de fermetures d'établissements dans les mois qui viennent, faute de liquidités. Le risque est d'autant plus élevé que des échéances financières arriveront entre la fin de l'année et le début de la suivante : 13^e salaire, TVA, charges sociales et loyers, etc. Les chefs d'entreprise et les apprentis ne touchant pas les RHT, des fonds urgents semblent donc nécessaires, la vente à l'emporter ne couvrant de loin pas le manque à gagner.
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Maxime Auchlin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Aël Kistler	Alain Marti	Blaise Fivaz
Mireille Tissot-Daguette	Jennifer Hirter	Jan Homberger